

GROUPE-RESSOURCE SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

MANDAT

(Approuvés par la chef de la direction en septembre 2016)

PRINCIPE

Le projet de loi C-14 ayant reçu la sanction royale le 17 juin 2016, l'aide médicale à mourir est devenu une nouvelle réalité pour les médecins de famille du Canada. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) comprend l'importance de ce changement et travaille afin de soutenir ses membres par l'éducation, le plaidoyer, la représentation et la formation.

Le but de ce groupe-ressource est de réunir des experts pour assurer que le CMFC peut compter sur leurs connaissances et leur expérience lorsqu'il travaille sur des projets liés à ce domaine.

OBJECTIF

Le groupe-ressource sur l'aide médicale à mourir agira à titre consultatif pour informer et appuyer les activités du CMFC à l'égard du dossier de l'aide médicale à mourir du point de vue de la médecine familiale. Il sera tenu notamment de fournir des commentaires sur les normes d'agrément pour la formation en résidence et le développement professionnel continu (DPC), ainsi que sur les questions émergentes. Le groupe sera composé de médecins de famille qui ont de l'expérience dans les aspects politiques, universitaires et cliniques de ce service et des circonstances entourant sa prestation. Le groupe définira les meilleures pratiques dans ce domaine, les partagera et établira des liens avec des experts de partout au Canada afin de transmettre ces connaissances. Le groupe sera consulté régulièrement pour connaître le travail déjà effectué dans ce domaine par d'autres intervenants. Ces renseignements serviront à éviter le dédoublement d'efforts et à informer les médecins de famille des ressources existantes.

RESPONSABILITÉS

1. Fournir le point de vue de la médecine familiale sur les politiques et les développements cliniques dans le domaine de l'aide médicale à mourir pour aider à soutenir les activités du CMFC.
2. Définir le type de soutien dont les médecins de famille du Canada ont besoin pour répondre en toute confiance aux questions de leurs patients sur la prestation de l'aide médicale à mourir.

3. Examiner et fournir des commentaires sur les documents et les outils que le CMFC pourrait élaborer dans ce domaine, notamment :
 - a) Outils de soutien à la pratique
 - b) Documents d'orientation clinique
 - c) Modules de DPC
 - d) Modifications proposées à l'éducation prédoctorale et postdoctorale
4. Utiliser leurs réseaux pour relier le CMFC à l'expertise pertinente qui pourrait exister et pour aider à distribuer les travaux du CMFC dans ce domaine

RESPONSABILITÉ

Le groupe-ressource relève du directeur général, Services aux membres et relations externes. Il est appuyé par les membres du personnel du service des Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales. Le groupe sera soutenu par le budget d'exploitation du service des Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales.

MEMBRES

Le groupe-ressource sera composé de sept à neuf médecins membres sélectionnés en fonction de leurs connaissances et leur expertise dans le domaine de l'aide médicale à mourir. Les membres seront recrutés par l'intermédiaire des comités du CMFC et de leurs réseaux.

Soutien du personnel : coordonnateur et directeur de la politique en matière de santé et directeur, Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales ; responsable, Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales ; et d'autres membres du personnel au besoin.

Les membres siégeront pour un mandat de deux ans ; un changement des membres est encouragé pour assurer l'inclusion constante de nouvelles perspectives.

MANDAT DU GROUPE DE RESSOURCES

Le groupe-ressource est un groupe consultatif. La pertinence de son mandat sera constamment évaluée par la chef de la direction du CMFC et les membres du groupe-ressource sur l'aide médicale à mourir.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Il n'y aura pas de réunion en personne pour le groupe-ressource sur l'aide médicale à mourir.

Les consultations auront lieu surtout par courriel et avec de courtes télé/vidéoconférences pour les discussions pertinentes si celles-ci sont jugées nécessaires.